



## **Comité Technique « carte scolaire » du 1<sup>er</sup> février :**

Seulement 282 postes pour les écoles de Seine-Saint-Denis alors qu'à nouveau, plus de 1300 élèves supplémentaires sont attendus ! Pour rappel, l'an dernier la Seine-Saint-Denis recevait 466 postes...

Et ce alors que les consignes ministérielles demandent à poursuivre les dédoublements jusqu'au CE1 en REP.

### **Les postes manquent : refusons une carte scolaire catastrophique !**

Dans ces conditions chacun comprend que **ce sont les seuils d'ouverture de classe**, spécifiques à notre département et fruit d'une lutte des collègues en 1998, **qui sont menacés. Que des classes pourtant nécessaires pourraient ne pas être ouvertes et beaucoup d'autres fermées...** Qu'en sera t-il pour les besoins en **postes RASED** ou en **postes de remplaçants** ?

Dans le département qui compte le plus grand nombre d'écoles en Education prioritaire, les moyens attribués ne permettent même pas de faire ce qu'annonce le ministre dans tous les médias. Les CP et CE1 dédoublés ne sont pas comptabilisés dans les décharges de direction, alors que le ministère l'avait décidé... et que les directions voient leur charge de travail augmenter et leur rôle basculer dans un « pilotage » qui ne satisfait personne.

Par contre, la politique ministérielle qui vise à imposer des méthodes, des manuels ou des organisations non choisies, comme la co-intervention forcée ou le partage d'une même salle pour 2 classes dédoublées, s'applique de plus en plus, ce qui est insupportable !

**A cela s'ajoute qu'à l'occasion de ce comité technique, le DASEN souhaite acter son projet de modification de l'organisation du remplacement sur le département.**

Ainsi, les postes de ZIL seraient tous transférés dans la Brigade Départementale ; les BD Rep+ conserveraient leur titre de BD REP+ mais auraient une école de rattachement; pour tous les BD une école de rattachement serait attribuée (rappelons qu'aujourd'hui si une école « de proximité » est fixée, le rattachement est la DSDEN de Bobigny ce qui implique le versement de l'indemnité ISSR dans toutes les situations de remplacement)...

Dans un contexte de déclassement salarial généralisé, la perte de revenu prévisible pour ces collègues n'est pas acceptable. Les conditions de remplacement dans les écoles ne doivent pas être encore dégradées.

**Pour les organisations syndicales signataires, cette situation est inacceptable !**

**Les postes nécessaires au maintien des seuils d'ouverture de classes, les postes de RASED, remplaçants, l'amélioration des décharges de direction etc... doivent être créés,**

**Les revendications des remplaçants doivent être entendues,**

**La liberté pédagogique doit être respectée !**

Les organisations syndicales signataires invitent toutes les équipes, toutes les écoles :

- à se réunir dans les écoles, à compléter ces revendications
- à mettre en discussion la mobilisation pour faire aboutir les demandes, par tous les moyens qu'elles jugeront nécessaires,
- à se rassembler à la DSDEN le jour du comité technique, vendredi 1<sup>er</sup> février, entre 12h et 13h30,
- y compris en se mettant en grève ce jour-là, notamment pour dénoncer toutes les situations inacceptables comme les fermetures ou les non-ouvertures de classes,
- à mettre en discussion les suites à donner si les revendications ne sont pas satisfaites.

Les organisations signataires annoncent que des préavis de grève sont déposés.